

## Fonds d'Action Sociale

Afin de soutenir les **travailleurs indépendants et professionnels libéraux** dans ce contexte de crise économique et sanitaire, l'Urssaf Paca propose une **aide financière exceptionnelle** (de 500 à 2000 euros selon étude personnalisée du dossier) intervenant en complément des aides mises en place comme le Fonds de solidarité de l'Etat ou les indemnités journalières « Coronavirus ».

### Critères d'éligibilité simplifiés

- ✓ Avoir effectué **au moins un versement de cotisations depuis son installation**
- ✓ Et être affilié avant le **01/01/2020**
- ✓ Être impacté de manière significative par les mesures de **réduction ou de suspension d'activité**
- ✓ Pour les autoentrepreneurs, l'activité indépendante devra constituer **l'activité principale**

### Pièces justificatives allégées

Seules les pièces justificatives suivantes sont nécessaires :

- ✓ Formulaire de demande daté et signé
- ✓ RIB personnel
- ✓ Dernier avis d'imposition

### Dépôt des nouvelles demandes

- ✓ **Compléter et signer le [formulaire](#) spécifique coronavirus** (*bien indiquer mail et téléphone pour contact*)
- ✓ **Joindre les pièces justificatives**
- ✓ **Transmettre l'ensemble uniquement par courriel et en un seul envoi :**

**[actionsociale.paca@urssaf.fr](mailto:actionsociale.paca@urssaf.fr)**

### Pour les demandes formulées sur l'ancien formulaire

Afin d'optimiser la gestion de votre dossier, l'Urssaf Paca vous invite à reformuler votre demande au travers du formulaire dédié.

**Nos services mettent tout en œuvre pour vous apporter une réponse dans les meilleurs délais**